

SEANCE DU 26 FEVRIER 2009

L'an deux mil neuf, le vingt six février, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VRAIVILLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur PAUMIER Jacky

Etaient présents : Monsieur PAUMIER Jacky Mme BOURDON Gladys, Mme CHEVAL Céline, Mme DEVAUX Carole, Mr GAMBLIN Hervé, Mr GRANDSIRE Christian, Mr JORON François, Mr LELIEUR Charles, Mme LEMAUX Béatrice, Monsieur GOUJON Jackie, Mr MEEUS Marcel, Mr MOREAU Laurent, , Mr Jean François MARTIN.

Etait absente Madame SURVILLE Annie – pouvoir donnée à M. J. PAUMIER

Madame Carole DEVAUX est élu secrétaire assisté de Madame LE ROUGET, Secrétaire de Mairie .

Date de convocation : 19 février 2009
Date d'affichage : 19 février 2009

Présents : 14
Votants : 14

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Sous la présidence de Madame **Andrée PREVOTEAU**, le Compte administratif 2008 est présenté aux membres du CONSEIL

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve par 13 voix le compte administratif qui présente les résultats suivants

COMMUNE	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Excédent 2007	96.016.68 €	30.705.83 €
Dépenses 2008	198.745.19 €	86.505.30 €
Recettes 2008	192.341.15 €	38.046.64 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 71.859.21 €

CAISSE DES ECOLES	FONCTIONNEMENT
Excédent 2007	4.752.00 €
Dépenses 2008	19.934.61 €
Recettes 2008	26.920.77 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 6.986.16 €

CCAS	FONCTIONNEMENT
Excédent 2007	476.36 €
Dépenses 2008	51.00 €
Recettes 2008	0.00 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 425.36 €

CANTINE

Suite à l'augmentation de la SOCIETE API de 3% pour la rentrée 2008-2009, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de la cantine à **2,70 €** à compter du mois de **septembre 2009**.

Le Conseil Municipal donne son accord.

CONVENTIONS EXTERIEURES

Le Conseil Municipal décide de fixer à 480 Euros la participation financière des communes extérieures dont les enfants sont scolarisés à VRAIVILLE et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les communes, à savoir : CRASVILLE – MANDEVILLE – CRESTOT – QUATREMARE.

AMENAGEMENT DE LA PLACETTE (A COTE ABRI BUS RUE DE LA MAIRIE)

La Commission de voirie s'est réunie le 17 février 2009 . Monsieur GAMBLIN rapporteur de cette commission a expliqué au Conseil Municipal les principaux points à savoir :

- Réalisation d'un enrobé sur l'ensemble de la parcelle, c'est-à-dire de part et d'autre de l'abribus.
- Réaliser deux stationnements non-nominatifs en épi entre l'entrée du bâtiment de Raynald Derrey et l'entrée de la propriété de Stéphane Cabrita.
- Matérialiser au sol une zone de livraison, devant l'entrée du bâtiment de Raynald Derrey.

Monsieur le Maire après avoir rencontré les services de la Communauté de Communes informe le Conseil Municipal du coût de cet enrobé soit 1.150 € à la charge de la Commune

Après avoir procédé au vote le Conseil Municipal accepte ces travaux par :

- ✓ Pour : 12 voix
- ✓ Contre : 1 voix – Mme BOURDON
- ✓ Abstention : 1 voix – Mme CHEVAL

DIVERS

1. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une subvention du SENAT pour les travaux de la toiture de la Mairie
2. Chauffage de l'école – une révision et un nettoyage des radiateurs seront faits cet été